

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à dix-neuf heures, le Comité du SIDOMPE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est rassemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 01 avril 2019	Membres présents : 36
	Nombre de pouvoir : 5
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 41

Présent(e)s

CA Versailles Grand Parc : Jouy-en-Josas : Denise Thibault / Noisy-le-Roi : Géraldine Lardennois / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret ; **SIED** : Adainville : Patrice Herpe / Bazainville : Francine Blanche / Behoust : Guy Pelissier / Civry-la-Forêt : Jean-Luc Rivals / Condé-sur-Vesgre : Charles Bellanger / Dammartin-en-Serve : Guy Yvart / Flexanville : François Ligney / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Houdan : Isabelle Lebrun / Mareil-le-Guyon : Dominique Jouin / Méré : Alain Colombi / Le Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse / Millemont : Annie Joseph / Montfort-l'Amaury : Daniel Deneuille / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Richebourg : Monique Scelles / Saint-Lubin-de-la-Haye : Alexis Gerber / Thoiry : Irène Bouvier / Tilly : Claude Sayagh / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll / Vicq : Héraldo Villegas / Villette : Roland Trousseau ; **CC Cœur d'Yvelines** : Neauphle-Le-Château : Catherine Sous / Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Saulx-Marchais : Muriel Dupeux ; **CC Gally-Mauldre** : Chavenay : Michaela Ackermann ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Elancourt : Gilbert Reynaud / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Bousard / La Verrière : Christian Bourgoïn / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : L'Etang-la-Ville : Gilbert Arnaud.

Représenté(e)s

CA Versailles Grand Parc : Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson représenté par Géraldine Lardennois (CA Versailles Grand Parc : Noisy-le-Roi) / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg représenté par Denise Thibault (CA Versailles Grand Parc : Jouy-en-Josas) ; **SIED** : Garancières : Michel Secondat représenté par Denise Planchon (SIED : Neauphle-Le-Vieux) / Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat représentée par Annie Joseph (SIED : Millemont) ; **CC Gally-Mauldre** : Feucherolles : Michel Delamaire représenté par Dominique Artel (SIED : Orgerus).

Absent(e)s et Excusé(e)s

CA Versailles Grand Parc : Bailly : Philippe Michaux / Bièvres : Georges Douarre / Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heaulme ; **SIED** : Andelu : Olivier Ravenel / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Bazoches-Sur-Guyonne : Pierre Beheray / Boinvilliers : Giselle Aubel / Boissets : Audrey Mechali / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Courgent : Sylvie Heloin / Cresprières : Thomas Revise / Dannemarie : Jocelyne Fromentin / Davron : Maurice Perrault / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Galluis : Eric Gaudin / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Gressey : Guillaume Fautrat / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Havelu : Michel Negarville / Herbeville : Laurent Thiriau / Longnes : Lionel Beaumer / Marcq : Alain Vauchelles / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tonde / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mittainville : Jean Dehais / Mondreville : Jacques Bazire / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Yves Lecoy / Mulcent : William Kermeling / Orvilliers : Gérard Courtelle / Osmoy : Michel Leclerc / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Rosay : Bruno Marmin / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lavray-Jonot / Septeuil : Yannick Tenesi / Tacoignières : Jean-Jacques Mansat / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couédon ; **CC Cœur d'Yvelines** : Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravière / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bacle ; **CC Gally-Mauldre** : Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet / Saint-Nom-La-Bretèche : Pierre Vezy ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Coignièrès : Cyril Longuepee / Guyancourt : Bernard Tabarie / Maqny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Maurepas : Véronique Millot / Plaisir : Joséphine Kollmannsberger / Trappes : Jean-Claude Richard / Villepreux : Thierry Essling ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : Mareil-Marly : Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale
Valérie BLANCONNIER, Secrétaire
Juliette de MECQUENEM, Secrétaire
ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d’Ouvrage

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et donné lecture de l’ordre du jour adressé le 01 avril 2019 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d’Yvelines, de la CC de Gally Mauldre, de Saint Quentin en Yvelines CA et de la CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - 2.1 – ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2017
 - 2.2 – ECO-FOLIO: PRESENTATION 2017
 - 2.3 – ECO-MOBILIER
- 3 - FINANCES
 - 3.1 - COMPTE DE GESTION 2018
 - 3.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018
 - 3.3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2018
 - 3.4 - RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE 2018
 - 3.5 - BUDGET PRIMITIF 2019
 - 3.6- TARIF D’INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - 3.7 - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI
- 4 - QUESTIONS DIVERSES....

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Denise PLANCHON, déléguée du SIEED, pour la commune de Neauphle-Le-Vieux, comme secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019

Le Comité Syndical approuve à l’unanimité le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019.

2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2-1 - ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION SUCCINTE DU LIQUIDATIF 2017

Eco-Emballages a établi le liquidatif 2017, d’un montant total de **3 223 963,01 €**, pour 19 065,04 T recyclées.

Les différents soutiens :

- SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (Scs) : **2 335 033,00 €**
- SOUTIEN A L’ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (Sas) : **183 935,62 €**
- SOUTIEN AUTRES VALORISATIONS : **704 994,39 €**

Les performances de 2017 :

Sur le territoire du SIDOMPE, les habitants ont trié **17 979,45T soit 39,14 kg/hab** (15,95 kg/hab emballages légers et 23,19 kg/hab emballages verre).

Evolution globale des soutiens :

- Année 2017 → **7,03 €/hab. (population SIDOMPE : 459 358 habitants)**
- Année 2016 → **7,29 €/hab. (population SIDOMPE : 455 300 habitants)**
- Année 2015 → **7,22 €/hab. (population SIDOMPE : 455 300 habitants)**

2.2 - ECO-FOLIO : RESULTATS 2017

Pas encore de données pour 2017 mais le soutien devrait être semblable à celui de 2016.

Une régularisation de soutiens complémentaires pour les années 2013 et 2014 concernant des tonnages de papiers de bureaux a été reversée à deux collectivités (Trappes et Guyancourt) en 2017, à savoir :

- Année 2013 : 32,756T de papiers de bureaux pour 1 842,82 €
- Année 2014 : 17,944T de papiers de bureaux pour 1 090,60 €

Evolution globale des soutiens :

- Année 2016 → **272 164,74 €** (papiers issus de la collecte sélective : 5 607,87T, gros de magasins : 2 067,20T, papiers de bureaux : 110,557T)
- Année 2015 → **384 731,85 €**, dont 104 225,04€ d'indemnisation complémentaire suite au sinistre, versée par l'assurance de l'exploitant du CVD (papiers issus de la collecte sélective : 5 959,46T, GDM : 1 882,17T, papiers de bureaux : 31,295T)
- Année 2014 → **389 774 94 €** (papiers issus de la collecte sélective : 6 342,45T, GDM : 1 644,71T)

2.3 - ECO-MOBILIER :

Bilan 2017

Depuis le mois d'octobre 2017, les 12 déchèteries qui en avaient la capacité ont été dotées de bennes dédiées au mobilier (ou DEA : Déchets d'équipements d'ameublement).

Le montant des soutiens reversés par Eco-Mobilier est de **221 691,59 €** pour 7 755,26 tonnes de DEA collectés.

Evolution globale des soutiens

- Année 2016 → **218 177,33 €** (8 420,10 T DEA)
- Année 2015 → **207 213,28 €** (7 505,70 T DEA)
- Année 2014 → **119 568,48 €** (3 893,06 T DEA)

Nouveau contrat 2018

Suite à la délibération n°2018/04/06 votée le 04 avril 2018, un nouveau « Contrat Territorial pour le mobilier usagé », valable uniquement pour l'année 2018, a été signé par le Sidompe.

A partir de 2018, seul le mobilier recyclé ou valorisé avec un fort rendement énergétique peut bénéficier de soutiens financiers, et ce, conformément à l'agrément.

Prochain contrat 2019-2023

Le contrat 2019-2023 est toujours en cours de rédaction pour couvrir la fin de la période d'agrément. Aucune nouvelle délibération ne sera nécessaire.

DELIBERATION N° 2019/04/04 - COMPTE DE GESTION 2018**LE COMITE SYNDICAL,**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'y rattache ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier de Montfort l'Amaury pour l'exercice 2018, dont les résultats de clôture de l'exercice sont repris ci-dessous, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES	36 178 792,59	20 274 116,58	56 452 909,17
DEPENSES NETTES	42 097 050,39	18 110 614,02	60 207 664,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- EXCEDENT		2 163 502,56	
- DEFICIT	5 918 257,80		3 754 755,24
RESULTAT ANTERIEUR			
- EXCEDENT	17 024 847,55	2 871 865,65	19 896 713,20
- DEFICIT			
RESULTAT DE CLOTURE	11 106 589,75	5 035 368,21	16 141 957,96

DELIBERATION N° 2019/04/05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**LE COMITE SYNDICAL,**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2018 ;

VU le compte de gestion 2018 ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Dominique ARTEL, élu par les membres du Comité, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy PELISSIER, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DONNE** acte au Président de la présentation du Compte Administratif 2018 dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	EXECUTION DU BUDGET 2018		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT
RECETTES	20 274 116,58	36 178 792,59	56 452 909,17
DEPENSES	18 110 614,02	42 097 050,39	60 207 664,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT	2 163 502,56		
DEFICIT		5 918 257,80	3 754 755,24
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			
EXCEDENTS FONCT ET INV	2 871 865,65	17 024 847,55	19 896 713,20
RESULTAT DE CLOTURE	5 035 368,21	11 106 589,75	16 141 957,96
RESTES A REALISER investissement		-13 324 321,00	-13 324 321,00
RESULTAT CUMULE	5 035 368,21	-2 217 731,25	2 817 636,96

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **ARRETE et APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019/04/06

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018 voté ce jour ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2018 est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Trésorier et présente un excédent de la section de fonctionnement de **5 035 368,21€** ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°/ **CONSTATE** que le compte administratif 2018 présente un **excédent de fonctionnement de 5 035 368,21€**.

2°/ **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 en recettes d'investissement :

- **Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 5 035 368,21 €**

DELIBERATION N° 2019/04/07 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L5211-39 modifié par loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37 et par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76 ;

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 ;

Vu le rapport d'activité 2018 présenté par le Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ATTESTE avoir eu communication du rapport annuel d'activité 2018 du SIDOMPE.

DELIBERATION N° 2019/04/08 - BUDGET PRIMITIF 2019

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires portant sur l'exercice 2019 s'est tenu conformément à la réglementation en vigueur ;

CONSIDERANT que les résultats définitifs du compte administratif 2018 ont été arrêtés et approuvés ce jour,

CONSIDERANT l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 votée ce jour,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 24 452 675 €

Recettes : 24 452 675 €

Section d'investissement

Dépenses : 27 246 630 €

Recettes : 27 246 630 €

DELIBERATION N° 2019/04/09

TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le Budget Primitif 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le tarif de traitement des ordures ménagères et autres déchets assimilés par l'Unité de Valorisation Énergétique, de manière à assurer l'équilibre du budget ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2019, le tarif d'incinération ou de co-incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés, à l'Unité de Valorisation Énergétique de THIVERVAL-GRIGNON comme suit :

- pour les **Collectivités adhérentes au Sidompe**

ou leurs représentants.....**74,10 € HT/TONNE**
+ TGAP (6,00€ du 1^{er}/01 au 30/06/2019)
TGAP (3,00€ du 1^{er}/07 au 31/12/2019)*
+ T.V.A. 10%

- pour les **Collectivités non adhérentes au Sidompe** et services divers,
les entreprises privées, les Administrations.....**78,20 € HT/TONNE**
+ TGAP (6,00€ du 1^{er}/01 au 30/06/2019)
TGAP (3,00€ du 1^{er}/07 au 31/12/2019)*
+ T.V.A. 20%

* *sauf à obtenir confirmation des autorités du jour de la réception définitive des travaux qui devrait se faire vers le 1er juillet 2019.*

2°) **DIT** que la recette correspondante sera recouvrée au chapitre 70 (article 706881).

DELIBERATION N° 2019/04/10

TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le Budget Primitif 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le tarif de traitement des emballages ménagers par le Centre de Tri, de manière à assurer l'équilibre du budget ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2019, le tarif de traitement des emballages ménagers au Centre de Tri de THIVERVAL-GRIGNON comme suit :

- pour les **Collectivités adhérentes au SIDOMPE** ou leurs représentants :

Multi-matériaux.....**154,00 € HT/TONNE**
Verres.....**10,00 € HT/TONNE**
(+ T.V.A. 10%)

- pour les **Collectivités non adhérentes au SIDOMPE** et services divers,
les entreprises privées, les Administrations :

sous réserve de l'accord du Sidompe et en fonction des tonnages

Multi-matériaux.....**165,00 € HT/TONNE**
Verres.....**11,00 € HT/TONNE**
(+ T.V.A. 10%)

2°) **CONFIRME** le prix de **120,00 € HT** pour les caractérisations supplémentaires qui seront demandées par les collectivités, en accord avec le SIDOMPE, en plus de celles imposées par le contrat CITEO qui sont déjà prises en charge par le syndicat.

3°) **DIT** que la recette correspondante sera recouvrée au chapitre 70 (article 706881).

4 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Thiverval-Grignon le 29 avril 2019

Le Président

Guy PELISSIER

